

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE7^{ème} séance de l'année 2015

Mercredi 23 décembre 2015

DÉLIBÉRATION N°2015.12.07/214

Création du syndicat mixte ouvert
« Eaux de Guadeloupe » :

- .Adoption des statuts
- .Adhésion de CAP Excellence audit syndicat
- .Transfert de compétences
- .Désignation des représentants de CAP Excellence au Conseil syndical

L'an deux mille quinze, le mercredi 23 décembre, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est rassemblé au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 15 décembre 2015.

Présents : 36		
Président		
M. Éric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Ary	CHALUS	1 ^{er} Vice-Président
M. Jacques	BANGOU	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marlène	MELISSE-MIROITTE	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Michel	RINÇON	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
M. Chazy	CIRANY	
M. Audry	CORNANO	
M. Harry	DURIMEL	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
Mme Hélène	MOLLA-POLIFONTE	
M. Jean-Charles	SAGET	
M. Patrick	SELLIN	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
Mme Nadège	THÉOPHILE	

Excusés représentés : 2
<u>Vice-Présidents :</u> Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente) Procuration à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE Mme Claudine CHALUS (12^{ème} Vice-Présidente) Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS

Excusés non représentés : 4
<u>Vice-Président :</u> M. Georges BREDENT (8^{ème} Vice-Président) <u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u> Mme Corinne PETRO M. Dominique THÉOPHILE <u>Conseiller Communautaire :</u> M. Olivier SERVA

Absents : 8
<u>Vice-Présidents :</u> M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président) M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président) <u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u> M. Fabert MICHELY Mme Marie-Camille MOUNIEN M. Justin DESSOUT <u>Autres Conseillers Communautaires :</u> Mme Solange LEBLANC M. Daniel MARSIN M. Alix NABAJOTH

COURRIER ARRIVÉ LE:

31 DEC. 2015

SPRÉFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Le Conseil Communautaire a désigné *Madame Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2009/350/AD/II/2 du 23 mars 2009 relatif à la dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux de Pointe-à-Pitre / Abymes (SIEPA) ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU les statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence du 30 décembre 2008 modifiés par l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Considérant la saisine de Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe sur le projet des Statuts du Syndicat Mixte ouvert dénommé « *Eaux de Guadeloupe* »;

Considérant le projet des statuts du syndicat « *Eaux de Guadeloupe* » et notamment ses articles 2, 3, 4, 5, et 6;

Considérant l'article 7 des statuts dudit syndicat qui fixe à deux (2) délégués titulaires les représentants de CAP Excellence au sein du Syndicat « *Eaux de Guadeloupe* »;

Considérant que le Syndicat Mixte ouvert « *Eaux de Guadeloupe* » sera créé le 1^{er} janvier 2016 selon les dispositions des articles L5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales pour assurer la gestion et l'exploitation de l'eau potable et des eaux usées;

Considérant que la Communauté d'Agglomération CAP Excellence peut adhérer et transférer tout ou partie de ses compétences conformément aux articles 3, 4 et 5 du projet de statuts;

Considérant l'avis de la Commission mixte Eau et Assainissement réunie le 21 décembre 2015;

Considérant le rapport du Président;

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 – D'approuver la création du Syndicat Mixte ouvert dénommé « *Eaux de Guadeloupe* » et son projet de statuts joint à la présente délibération.

ARTICLE 2 – D'adhérer au Syndicat Mixte ouvert « *Eaux de Guadeloupe* ».

ARTICLE 3 – De transférer la compétence :

- ✓ **Eau potable** au titre des compétences et des attributions socles définies aux articles 2 et 3 des statuts dudit syndicat.

ARTICLE 4 – De désigner comme suit les deux (2) délégués de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au sein du Conseil syndical du Syndicat Mixte ouvert « *Eaux de Guadeloupe* » :

▪ **Monsieur Ary CHALUS**

(1^{er} Vice-Président de CAP Excellence)

▪ **Mme Maguy CELIGNY**

*(9^{ème} Vice-Présidente de CAP Excellence
déléguée pour toutes les affaires relatives à l'Eau
Présidente déléguée de la Commission Eau)*

ARTICLE 5 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 6 – Le Président, le Directeur Général de Cap Excellence, le Comptable public de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Directeur Général de la Générale des Eaux Guadeloupe ainsi qu'à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 1^{er} DEC. 2015

Le Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-à-Pitre, le
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le
- Délibération transmise au Maire de la ville de Baie-Mahault, le
- Délibération transmise au Directeur Général de la Générale des Eaux Guadeloupe, le
- Délibération transmise à la Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le



